

Victor HUGUES et les Marseillais aux Antilles et en Guyane

Bernadette et Philippe Rossignol

Congrès généalogique de Marseille 2001

Résumé

S'il est un personnage hautement controversé c'est bien Victor Hugues, marseillais, révolutionnaire, abolissant l'esclavage à la Guadeloupe, le rétablissant en Guyane. Fruit typique de la Terreur, il reprit la Guadeloupe aux Anglais et la conserva avec l'aide de « ses » corsaires.

Son épopée a servi de trame au roman d'Alejo Carpentier « Le siècle des Lumières ».

La deuxième moitié du 18^e siècle a vu le commerce marseillais s'établir solidement aux Antilles françaises. Les ports tels Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Saint-Pierre, sans oublier ceux de Saint-Domingue, étaient peuplés de Marseillais et de Provençaux tant civils que militaires.

Gaston Rambert, dans son « Histoire du commerce de Marseille, tome VI, de 1660 à 1789 : les colonies », a très bien expliqué les causes de cette migration que la généalogie permet d'appréhender dans le détail.

Les dossiers des secours aux réfugiés et déportés des colonies, qui avaient été largement évoqués lors du Congrès de Vichy, montrent l'importance de la migration provençale.

Quand on pense au peuplement des Antilles, on évoque tout de suite la Normandie, pour le XVII^e siècle, puis Bordeaux, pour le XVIII^e siècle. Mais on oublie Marseille et la Provence !

Marseille, pense-t-on, c'est le port de la Méditerranée et des Échelles du Levant.

Certes, mais ce fut aussi le dernier port autorisé à commercer avec les Iles, par lettres patentes de février 1719, et la participation des Provençaux au commerce antillais ne cessa de grandir jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Nous laisserons de côté le vaste sujet du commerce, remarquablement traité par Gaston Rambert dans son Histoire du Commerce de Marseille, tome VI, sur les Colonies, de 1660 à 1789, et nous nous intéresserons à la présence et au rôle des Marseillais et des Provençaux aux Antilles et en Guyane.

Rappelons que nous avons déjà abordé ce sujet sous l'angle des retours dans notre conférence au Congrès de Vichy en 1993, sur « *Les réfugiés des Antilles en France* » à l'époque révolutionnaire, que nous avons illustrée d'exemples pris dans les Bouches-du-Rhône et en Seine-et-Oise.

Nous avons aussi présenté brièvement l'époque révolutionnaire aux Antilles dans notre conférence du congrès d'Arras en 1989, « *Influence de la Révolution sur les familles des Antilles* ».

Cette fois-ci nous nous interrogerons sur la présence et les activités des Marseillais aux Iles, avant de présenter un personnage historique célèbre, et controversé, aux Antilles et en Guyane mais inconnu dans sa patrie d'origine, Victor Hugues. Autrement dit, nous allons inverser les termes du titre de cette communication.

A) LES MARSEILLAIS AUX ANTILLES

Présence des Marseillais aux Antilles

Au XVIII^e siècle, les nouveaux arrivés ne trouvaient plus de terres disponibles, tout le territoire étant depuis longtemps « *habitué* », comme on disait au siècle précédent, c'est-à-dire défriché et cultivé.

Ils restaient donc dans les ports ; c'était des « *gens des villes* », célibataires le plus souvent, artisans ou commerçants en majorité, comme nous le verrons.

Ces villes-ports, ce sont, en Guadeloupe, Basse Terre et Pointe à Pitre et, dans une moindre mesure, Le Moule, sur la côte atlantique ; en Martinique, Saint-Pierre ; à Saint-Domingue (actuelle Haïti), Le Cap, Port au Prince, et quelques autres.

Dans ces villes, il était difficile de s'établir, au sens familial du terme : les nouveaux arrivés étaient souvent trop jeunes et pas assez fortunés pour épouser une jeune fille créole (au sens du XVIII^e siècle : née aux îles, de famille blanche). Et quand ils épousaient une jeune fille créole, le père de celle-ci était presque toujours lui-même venu de France.

Mais, en général, soit ils épousaient une veuve, plus âgée mais aussi plus riche qu'eux, soit ils se mettaient en ménage avec une femme de couleur, leur « *ménagère* ».

On les trouve donc, surtout, célibataires, c'est-à-dire plutôt qu'on ne les retrouve dans les registres qu'à leur décès ou bien comme témoins au mariage ou à l'inhumation d'un de leurs « pays ». Mais on trouve aussi plusieurs familles légitimes et, plus rarement, des descendance naturelles, plus rarement non pas parce qu'elles étaient plus rares mais parce que, dans ce cas, on ne connaît en général pas le nom du père, sauf s'il fait une donation dans son testament.

Il serait trop long et fastidieux dans le cadre de ce bref exposé d'énumérer les Marseillais et Provençaux des ports antillais. Nous renvoyons encore une fois à l'Histoire du Commerce de Marseille de Gaston Rambert dont de nombreuses et abondantes notes, dues en grande part à la collaboration de Gabriel Debien pour Saint-Domingue, de Jacques Petitjean Roget pour la Martinique, font défiler tant et tant de ces personnes. Les noms du Midi sont nombreux aussi dans la monumentale thèse, récemment publiée, d'Anne Pérotin-Dumon sur « *La ville aux Iles, la ville dans l'Ile, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, 1650-1820* ».

Nous évoquerons seulement, à titre d'exemple, une famille de Guadeloupe qui est particulièrement représentative, une de ces familles que nous connaissons bien pour les avoir personnellement étudiées :

Les CAILLOL

Deux frères, Étienne et Joseph, arrivent à Basse-Terre au milieu du XVIII^e siècle. Ils étaient nés en 1722 et 1728, baptisés à Notre-Dame la Major. Dans leur ascendance, on trouve des GAVARRY, FOURNIER (ou FORNILHIER), ROLLAND (ou ROULLAN), OLLNE, ARNAUD, ROUBIN(E), FABRE(SSE), tous de Marseille (Saint-Martin, Saint-Ferréol). Leur arrière-grand-mère paternelle y est même morte de la peste en 1720.

L'aîné, Étienne, est sans doute arrivé le premier ; il est dit maître menuisier ou charpentier et il épouse en 1756 à Mont-Carmel, une des deux paroisses de Basse-Terre, une créole, née dans la même paroisse, et... c'est une veuve.

Une fois établi, il fait venir son jeune frère, Joseph, qu'on dit marchand et qui, en

1762, se marie avec une jeune fille de vingt-six ans dont l'ascendance remonte au début de la colonisation de l'île. Au mariage vient signer comme témoin un autre frère, établi à Pointe-à-Pitre où il va mourir célibataire à 33 ans quelques années plus tard (son nom est alors orthographié Cayolle).

Nous pourrions parler de la même façon d'autres familles, comme celle des VITALIS, par exemple, dont on retrouve des membres en Guadeloupe, en Martinique et à Sainte-Lucie, mais le temps manque ¹.

Activités des Marseillais aux Antilles

Ces Marseillais et Provençaux étaient pour la plupart soit commerçants, soit artisans.

Pour reprendre notre famille-exemple, nous avons vu qu'Étienne CAILLOL était menuisier charpentier ; de ses huit enfants, une des filles épouse un POUCEL, marchand venu d'Aubagne, une autre, un marin du Médoc, une autre encore un maître tailleur de Bourgogne ; quant au fils aîné, il est orfèvre, puis marchand orfèvre et enfin bourgeois de Basse-Terre, père d'un autre marchand orfèvre.

Le frère d'Étienne, Joseph, était commerçant ; de ses neuf enfants, une fille épouse un chirurgien de navire corsaire, breton, une autre un sergent de la musique du régiment, normand, une autre encore un marchand de l'Yonne puis, en secondes noces, un officier de santé breton et, en troisièmes noces, un capitaine du corps impérial d'artillerie, normand ; quant aux fils, ils deviennent habitants propriétaires.

C'est là le schéma classique des gens des villes : les nouveaux arrivés épousent une créole dont le père était lui-même venu de France ; les commerçants deviennent parfois négociants et eux-mêmes ou leurs fils se fixent définitivement en achetant une habitation ; en revanche les artisans restent souvent en ville et donnent d'autres artisans, pas toujours de la même spécialité.

Les Méridionaux notables

Il ne faudrait pas croire, sur la base de cet exemple qu'il n'y avait que des petites gens ou des gens de classe moyenne parmi ces Provençaux des Iles ou qu'ils étaient tous commerçants ou négociants, même si ces derniers représentaient la moitié d'entre eux.

Toutes les classes sociales étaient représentées parmi les Méridionaux des Antilles.

On trouve aussi des familles nobles, comme les BRUNY de CHATEAUBRUN, issus d'une famille de riches négociants, des fonctions judiciaires, comme le notaire NIELLY de la Guadeloupe ou le conseiller du roi et juge de Grande-Terre Gaspard SAVOURNIN de LACÉPÈDE ; des médecins, comme le médecin naturaliste du roi en Guadeloupe Jean André PEYSSONNEL, fils du doyen des médecins de la ville de Marseille ; des officiers des régiments du roi, comme le vicomte de PONTEVÈS. Tous ceux-là, ou presque, fondèrent des familles aux Antilles. Il y a aussi des intendants, comme celui de la Martinique, le marseillais Jean-Louis de RANCHÉ, ou celui de la Guadeloupe, l'aixoise Louis Antoine THOMASSIN de PEYNIER. Mais nous avons dit que nous éviterions les énumérations...

¹ Sur la famille VITALIS voir l'article publié depuis « De Marseille aux Antilles, les VITALIS et familles alliées » <https://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art33.pdf>.

Les Antilles vues de Marseille

Les maisons de commerce de Marseille en lien avec la Guadeloupe dans les années 1760 sont celles des négociants Emerigon de Moissac, Charles Salles, Ventre et Paschal, Lazare Périer, Gueno (*C/7b/3*, cité par Anne Pérotin).

Mais les négociants fréquentaient plus les commissionnaires de Saint-Pierre de la Martinique que les ports de la Guadeloupe.

Les archives de la Chambre de commerce conservent le précieux fonds de la maison Roux, de Marseille, commerçant avec la Martinique, précisément, mais aussi avec Saint-Domingue où elle était en lien, en particulier avec la riche maison Abeille et Cie (la famille Abeille est de La Ciotat)

En 1774, 38 négociants et armateurs marseillais armaient pour les Antilles ; après 1784, ils étaient 78.

Sur l'ensemble du XVIII^e siècle, Charles Carrière, qui a étudié les négociants marseillais, en trouve 73 commerçant avec Saint-Domingue, 57 avec la Martinique, 8 seulement avec la Guadeloupe, et cinq Marseillais possesseurs d'habitations aux îles.

Aux îles, le luxe des riches négociants ne le cédait en rien à celui des riches habitants. On lira les pages consacrées à ce sujet par Gaston Rambert. Si le négoce de Marseille blâmait ce luxe, il en profitait bien aussi !

A la même période, quand on plonge dans le notariat marseillais, combien d'actes nous parlent des îles ! C'est un véritable voyage aux Antilles qu'on y fait, à peu de frais ...

A la veille de la Révolution, Marseille a réussi à s'intercaler dans le commerce antillais entre Le Havre et Nantes, mais ces trois ports bien après Bordeaux, évidemment.

Les Marseillais des villes-ports à la Révolution

Quand commence la période révolutionnaire, les Marseillais sont toujours dans les ports et toujours en lien étroit avec leur famille restée en France, ce qui s'explique aisément puisque, d'une part, ils sont encore peu intégrés à la société créole et que, d'autre part, ils ont des nouvelles directes, fréquentes et régulières, grâce aux capitaines de navire qu'ils connaissent personnellement, de leur famille et des idées qui agitent la société métropolitaine. Par ces mêmes capitaines de navire, ils gardent le contact avec des membres de leur famille, frères ou cousins, ou des amis, fixés dans d'autres ports des Antilles.

Aussi c'est d'abord dans les ports et dans le milieu des commerçants que les idées nouvelles se répandent, très rapidement. Si, pour schématiser grossièrement, les habitants propriétaires, résidant dans les campagnes, et les gros négociants sont royalistes, les révolutionnaires se recrutent parmi ces petits commerçants des ports, où il y a une forte proportion de Marseillais. Pour en donner une idée, nous aurons recours de nouveau à la thèse d'Anne Pérotin. Des 500 négociants qu'elle a repérés en Guadeloupe entre 1710 et 1792, on connaît l'origine d'un tiers, dont 71 % de métropolitains et, parmi eux, 30% de Provence et Rhône-Alpes (donc dépendants du port de Marseille)

Comme nous l'avons dit dans notre conférence de Vichy en 1993 sur les réfugiés et déportés, à laquelle nous renvoyons les personnes intéressées pour plus de détails, on retrouve à Marseille une forte communauté de ces réfugiés ou déportés des îles, partis de gré ou de force après le retour victorieux, provisoire

ou non, des Royalistes. La majorité était originaire de Marseille ou de toute la Provence.

B) VICTOR HUGUES

Avec la Révolution, nous en arrivons donc à Victor Hugues : aucun rapport, sauf euphonique, avec Victor Hugo, lequel est né un demi-siècle après lui, ni avec Clovis Hugues, le député de Marseille et premier élu socialiste de la troisième république, originaire de Ménerbes dans le Vaucluse, qui a donné son nom à la rue où se trouve le tout nouveau bâtiment des archives communales de Marseille.

Bien qu'il s'agisse d'un personnage fondamental, Victor Hugues a été totalement ignoré de l'énorme production historique sur la Révolution française publiée à l'occasion du bicentenaire, en 1989. Nos historiens connus métropolitains le restent bien trop, métropolitains ! Quand ils évoquent les Antilles à cette époque, ils ne connaissent que Toussaint Louverture ou l'abbé Grégoire. Et les historiens qui évoquent Victor Hugues multiplient les erreurs, parfois grossières, comme l'a relevé Anne Pérotin-Dumon dans son livre « *Être patriote sous les tropiques* ».

Si vous voulez découvrir Victor Hugues de façon agréable, mais véridique, lisez donc le roman du cubain Alejo Carpentier, « *El siglo de las luces* », traduit sous le titre « *Le siècle des Lumières* ». C'est remarquablement écrit, puisé aux meilleures sources et très évocateur de l'environnement antillais et guyanais.

Si Victor HUGUES n'est connu que des historiens spécialistes des Antilles, la majorité de ceux-là, sinon tous, ne le connaît qu'à partir de son arrivée en Guadeloupe et, pour sa vie et son action antérieures, ils se recopient les uns les autres, à partir d'une source que nous n'avons pas encore pu déterminer.

En outre c'est un personnage qui provoque des réactions presque épidermiques de rejet et même de haine chez certains, de vive admiration chez d'autres mais qui, en tous cas, ne laisse indifférent aucun de ceux qui l'ont approché, de son vivant ou dans les archives.

Quant à sa biographie personnelle (la personne et non le personnage) et sa généalogie, tant ascendante que descendante, les livres imprimés ne nous en disent rien et les archives familiales ne s'ouvrent pas, ou plus.

Nous allons donc, d'abord, faire ce qu'ont fait les historiens des Antilles, c'est-à-dire résumer ce qui est connu du personnage historique, puis nous ferons état de nos propres recherches généalogiques.

- Le personnage historique

1) en Guadeloupe

Victor Hugues était marseillais, vous vous en doutez ! On le fait naître en 1759 (en réalité, nous le verrons, il est né en 1762), dans l'arrière-boutique d'un boulanger ; d'autres disent que c'est à Saint-Domingue qu'il fit fortune dans une minoterie ; d'autres encore disent qu'il était commerçant à Port-au-Prince et qu'il y fut ruiné par la révolte des Noirs.

Accusateur public à Brest et surtout Rochefort, « *Montagnard* », il est envoyé par la Convention aux Antilles : la petite flotte commandée par Lesseygues part d'Aix (pas Aix-en-Provence, bien sûr, mais l'île d'Aix) le 4 floréal an II (23 avril 1794) avec une troupe de onze ou quinze cents hommes, à la tête de laquelle se trouve le général Chrétien et les deux commissaires de la Convention, Victor Hugues et Lebas. Sur la frégate La Pique, Victor Hugues porte le décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794) qui abolit l'esclavage et, à la proue, se dresse la guillotine.

Quand la petite flotte arrive, les Anglais ont conquis Tobago, Sainte-Lucie, la Martinique et la Guadeloupe. Victor Hugues décide de débarquer en Guadeloupe et de reprendre l'île. Ce qu'il fait en quelques mois, de juillet à décembre 1794, ayant augmenté sa petite troupe des patriotes et des esclaves qu'il libère immédiatement, et, avec ce « *bataillon des sans-culottes* », remportant la victoire sur les Anglais et les Royalistes. Premier coup d'éclat du personnage et début de la légende.

Vous entendrez dire, par les Martiniquais en particulier (la Martinique est restée anglaise et royaliste pendant toute la Révolution et n'a connu ni l'abolition de l'esclavage, ni, bien entendu, son rétablissement, dont nous parlerons plus tard), vous entendrez dire que la guillotine de Victor Hugues a éliminé toutes les familles nobles, tous les « *habitants* » (propriétaires de terre) de Guadeloupe.

En réalité, si la guillotine a fonctionné, c'est autant et pas plus qu'en France et, comme en France, pour les nobles ou les riches comme pour les pauvres (mulâtres dans ce cas le plus souvent, mais pas uniquement), pour les "*coupables*" comme pour les innocents. Quant au nombre de personnes guilloténées, on l'ignore car, contrairement à la France, les documents écrits ont disparu et, comme on l'ignore, chacun imagine et l'imagination a plutôt tendance à exagérer qu'à modérer. Ce qui est sûr, c'est que ceux qui craignaient les *troubles* dus à l'esprit révolutionnaire et à la libération massive des esclaves et qui les craignaient parce qu'ils avaient connaissance des excès et massacres de Saint-Domingue, ceux-là, s'ils en avaient les moyens ou l'occasion, ont préféré fuir, émigrer, comme en France encore une fois.

En tous cas, en contradiction avec cette opinion bien établie, l'étude généalogique (dans l'état civil et le notariat) des familles guadeloupéennes, avant et après la période révolutionnaire, ne montre pas une hécatombe ni des « *disparitions* » massives, c'est-à-dire des décès impossibles à retrouver. Beaucoup de ceux qui, d'après les rumeurs, auraient été guillotnés par Victor Hugues puisqu'on ne les retrouve pas à l'époque des retours (an X, 1802) sont en fait morts de vieillesse ou de maladie, comme n'importe qui, en émigration, ou bien ont préféré rester sur leur terre d'accueil, l'Angleterre au début, la Martinique, les autres îles anglaises, les États-Unis, la France pour certains.

Laissons ce sujet pour en revenir à la Guadeloupe sous Victor Hugues. Il faut imaginer cette île lointaine, abandonnée par les riches habitants, les notables, mais aussi par beaucoup de familles plus modestes, et de mulâtres comme de blancs, et, très vite et pendant deux ans, coupée de la métropole par la guerre sur mer. Eh bien, non seulement elle a survécu, elle a résisté aux Anglais, mais, en plus, elle a, seule de toutes les îles françaises, maintenu le drapeau français aux Antilles, nourri ses habitants, organisé son administration et elle s'est fait redouter et respecter des navires anglais.

Évidemment, cela ne s'est pas fait dans la douceur.

Les personnages historiques de notre Révolution n'étaient pas des tendres non plus. Mais ils n'étaient pas non plus des bêtes féroces et, même si on peut ne pas le partager, ils avaient un idéal. Et, si le pouvoir corrompt, comme nous le savons tous aujourd'hui, c'était aussi valable à l'époque.

Victor Hugues a donc organisé la Guadeloupe, selon les idéaux révolutionnaires, accentuant ce qui avait commencé à se faire avant lui.

Avec Lebas, il a le plus vite possible, dès l'an IV, recensé les habitations et les habitants de l'île. Dirions-nous aujourd'hui qu'il a fait un audit pour savoir sur quoi il pouvait compter pour reconstruire et administrer ? En tous cas, ces recensements de l'an IV et de l'an V sont précieux pour nous, généalogistes.

Il a débaptisé certaines villes, comme cela s'est fait en France : Pointe-à-Pitre est devenu le Port de la Liberté ; Pointe-Noire, Pointe-Libre ; Sainte-Anne, Fraternité ; Saint-François, Égalité et Sainte-Rose, Tricolor.

S'il a aboli l'esclavage, il a aussi obligé les anciens esclaves, devenus des « *nouveaux citoyens* », des « *cultivateurs* », à rester et travailler sur les habitations, particulières ou « *de la République* » c'est-à-dire séquestrées : pas de désordres et produire pour remplir les caisses et nourrir l'île.

Il a lancé des expéditions militaires vers les îles Saint-Vincent et la Grenade, occupé les îles hollandaises de Saint-Martin et Saint-Eustache, pris Sainte-Lucie aux Anglais (qui l'ont reprise l'année suivante).

Et puis, il a distribué des lettres de course, dont il ne reste plus trace : les « *corsaires de la République* » ou « *corsaires de la Guadeloupe* », sont alors devenus les célèbres « *corsaires de Victor Hugues* » puisqu'il était intéressé à leurs armements. Ces corsaires ont mené la guerre révolutionnaire et défendu l'île en attaquant et pillant les navires anglais, et même, illégalement, danois ou même des « amis » américains, et ont ainsi approvisionné l'île, coupée de son ravitaillement métropolitain.

Bien entendu, au passage, Victor Hugues s'est enrichi, énormément, et en a fait profiter la maison de commerce, à Marseille, de sa mère et de son frère.

Mais la roue tourne et, en période révolutionnaire, plus encore. Si Victor Hugues a été maintenu dans ses fonctions par le Directoire avec le titre d'agent en 1796 (après deux ans d'isolement), en 1798 il est remplacé par l'agent Desfourneaux (qui sera lui-même mis en accusation et remplacé l'année suivante).

Il est donc resté quatre ans en Guadeloupe, quatre années seulement mais quelles années !

2) en Guyane

On le croit fini. Mais non. La roue tourne, disions-nous : nous voilà en 1800, deux ans après son renvoi en France, et, par décret du 14 fructidor an VII (31 août 1799), le Directoire nomme Victor Hugues agent à la colonie de la Guyane. Mais, entre cette nomination et son départ pour Cayenne, c'est le coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799) et, d'agent du Directoire, le voilà devenu agent des Consuls à son départ de Rochefort (il sera plus tard, commissaire de l'Empereur).

Il arrive à Cayenne le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800). La situation en Guyane était alors aussi mauvaise qu'à son arrivée en Guadeloupe six ans auparavant. Il y applique les mêmes méthodes et, d'abord, le travail forcé dans les habitations

pour les « nouveaux citoyens » puisque, en Guyane comme en Guadeloupe, on avait appliqué le décret de la Convention du 16 pluviôse an II.

Or, si Victor Hugues avait apporté ce décret d'abolition de l'esclavage à la Guadeloupe, c'est lui qui, en Guyane, est chargé de proclamer le décret du Premier Consul du 16 frimaire an XI (7 décembre 1802) qui rétablit l'esclavage !

Voilà une situation propice à la caricature : « *Victor Hugues a aboli l'esclavage en Guadeloupe et l'a rétabli en Guyane* », répète-t-on, comme si la décision venait de lui seul !

Le travail forcé institué à son arrivée facilita l'application du décret et, encore une fois, Victor Hugues veilla d'abord à maintenir l'ordre et établir la discipline, en créant un règlement de la police des ateliers (esclaves attachés à une habitation).

Avec le retour au calme et à l'ordre on assiste à un renouveau de l'activité commerciale. Victor Hugues reprit aussi un projet abandonné d'assèchement des terres à l'est de Cayenne par la construction du canal de Torcy et la colonisation de la région où il donna l'exemple en prenant deux concessions, plantées en café et canne à sucre, et en en créant l'habitation « Quartier général » : à l'intérêt général s'unissait encore une fois intimement son intérêt particulier.

À ces activités commerciales et économiques s'ajoutèrent des opérations militaires :

Les troupes de marrons saccageaient des habitations et il fallut mener des expéditions de gendarmes noirs contre eux.

Au Sénégal, la prise de l'île de Gorée par les Anglais, en 1803, consterna Cayenne par la menace que cela représentait pour le commerce français sur les côtes d'Afrique. Victor Hugues lança une expédition militaire de coques de noix à travers l'Atlantique : avec une goélette de deux cents hommes, et trois corsaires, le corps expéditionnaire reprit Gorée le 9 nivôse an XII (18 janvier 1804) !

Et puis, menace directe, la Guyane française était prise entre les Portugais du Brésil qui progressaient sur l'Oyapock et les Anglais qui s'étaient emparés de Demerary et du Surinam.

En même temps, le mécontentement des habitants propriétaires grandissait à cause du gouvernement autoritaire de Victor Hugues, de l'institution d'impôts et de son avidité pour s'enrichir.

En 1808, une force anglo-portugaise attaqua la Guyane, les habitants firent cause commune avec eux et, le 12 janvier 1809, ne voyant pas venir de secours, Victor Hugues signa la capitulation, avec clause de sauvegarde pour les personnes et les biens. Le territoire passa sous le commandement d'une junte, composée des Portugais et des habitants qui les avaient soutenus, et Victor Hugues, malade et aigri, fut embarqué le 3 mars 1809 sur un brick portugais à destination de la France.

En France, Victor Hugues est jugé, emprisonné, acquitté. D'aucuns prétendent qu'il aurait grassement payé ses accusateurs et ses juges. Mais, la preuve ?

On l'autorisa à retourner sur ses terres en Guyane où il finit ses jours avec sa famille, malade et aveugle.

- Les éléments généalogiques

Voilà ce que savent de Victor Hugues ceux qui ont lu des études historiques ou consulté les archives officielles. Mais la personne de Victor Hugues reste presque ou complètement inconnue et sa famille, plus encore. Or il n'est pas sorti tout armé de la cuisse de Jupiter, il a une famille, une origine, avec une histoire

personnelle, un milieu social, un environnement et il a, à son tour, créé une famille et un environnement social. Il a d'ailleurs de nombreux descendants à l'heure actuelle, en Martinique et en métropole, en région parisienne comme dans la Provence de ses origines.

Nous avons effectué des recherches généalogiques que nous avons publiées en deux parties dans le bulletin de notre association "*Généalogie et histoire de la Caraïbe*", d'une part, en juillet-août 1999, nous avons présenté la famille dans laquelle s'est intégré Victor Hugues et celle qu'il a créée, c'est-à-dire la famille de sa femme, en Martinique et Guadeloupe, puis ses enfants, en Guadeloupe et en Guyane ; d'autre part, tout récemment, en février 2001, sa famille de Marseille et ses cousins à Saint-Domingue et en Guyane. A cet article se sont ajoutés de nombreux compléments de diverses personnes, dont Bruno Devictor et Viviane Mouillet, descendants de Victor Hugues, et de nous-mêmes et la recherche continue.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier encore une fois le personnel des archives communales et départementales et celui des archives de la Chambre de commerce ainsi que les membres de l'association généalogique des Bouches-du-Rhône, dont l'aide ou les travaux de dépouillement nous ont permis de gagner un temps précieux.

Bien entendu, nous ne pourrions maintenant que résumer les éléments publiés, en insistant cependant sur Marseille, le point de départ, et les cousins marseillais partis pour les îles.

1) sa famille marseillaise

Jean Baptiste Victor Hugues a été baptisé en l'église Saint-Martin de Marseille le 21 juillet 1762, le lendemain de sa naissance. C'était l'aîné des garçons, mais le troisième des six enfants, trois garçons et trois filles, de Jean François Hugues et de Catherine Fodrin.

La famille de sa mère était venue de Saint-Étienne, dans le département de la Loire, à Marseille, vers 1737. Parmi ses oncles maternels par alliance, on trouve un marchand épicier mais aussi un capitaine de vaisseau marchand et un négociant, qui ont dû influencer sur la carrière de leur neveu.

Quant à la famille de son père, elle est marseillaise depuis au moins trois générations. Disons tout de suite qu'elle n'a apparemment aucun rapport avec la riche maison de commerce dite « *Société Hugues frères* », qui est d'une famille protestante originaire de Lagrand en Dauphiné et établie à Marseille à la fin du XVIIIe siècle avec Joseph, dit Hugues l'aîné, et ses frères Antoine, Gaspard et Jacques.

Le père de Victor Hugues, Jean François, après avoir repris le métier de son propre père François, marchand perruquier, est devenu marchand quincailler. Sa grand-mère paternelle, l'épouse de François (mariage en 1721) est une Caillol de la paroisse de Saint-Marcel. Ce patronyme est très marseillais mais elle ne semble pas apparentée aux Caillol que nous avons vu s'installer en Guadeloupe. Le père de François, Bertrand, arrière-grand-père donc de Victor Hugues, était maître chirurgien et il est peut-être mort de la peste de 1720.

Jean François Hugues, le père de Victor, était donc marchand quincailler et il était installé ... sur la Canebière ! On ne saurait être plus typiquement marseillais ! Quand il meurt à la veille de la Révolution, en avril 1789. L'aînée de ses filles est mariée, avec un négociant et deux autres épouseront plus tard un autre négociant et un notaire. Jean Sauveur, le deuxième fils, restera avec sa mère veuve à la tête du magasin paternel Tous deux formeront, sans doute grâce aux envois de Victor, de Guadeloupe,

puis de Guyane, la maison de commerce « *Vve Hugues et fils aîné* ».

En fait, Victor n'est pas le premier de sa famille à partir pour les îles. Le premier, c'est, à notre connaissance un frère cadet de son père, prénommé Joseph, parti pour Saint-Domingue dès le milieu du XVIII^e siècle puisqu'il épouse, en 1755 aux Cayes de Jacmel, Marie Marguerite GUÉRIN, qui est peut-être une carteronne libre.

Puis c'est un cousin de Victor, Pierre LIMAL, fils de sa tante Louise Joséphine Hugues, qui rejoint leur oncle Joseph et, lui aussi, se marie aux Cayes de Jacmel, avec une créole, veuve, en 1784.

Quant à Victor, il aurait, d'après ses dires, quitté Marseille dès quinze ans. On peut lire qu'il aurait navigué très jeune dans la mer des Antilles, serait devenu capitaine puis se serait lui aussi établi à St-Domingue, mais au Port-au-Prince, et aurait fait fortune dans le commerce ou en créant des minoteries, avant d'être ruiné par la Révolution de l'île. Cependant nous n'avons encore trouvé aucun document d'archives prouvant tout cela. Il est vrai que son contrat de mariage énumère parmi ses biens « *les emplacements des maisons brûlées au Port-au-Prince* ».

Sainte-Croix de la Roncière écrit avoir trouvé dans les archives de la Loge de la Paix de Pointe-à-Pitre un parchemin certifiant que « *Victor Hugues, capitaine de navire, né à Marseille le 21 juillet 1762* », a été initié dans la loge écossaise Choix des Hommes de Saint-Domingue, en 1787.

Or la loge Saint-Jean d'Ecosse du Choix des Hommes était précisément établie à Jacmel, depuis 1783, et non au Port-au-Prince. Dans les « tableaux » des frères de cette loge, on ne trouve pas Jean Baptiste Victor Hugues et on ne peut pas le trouver puisque les seuls conservés sont de 1804 et 1807, à Santo Domingo, les précédents, de Jacmel, ayant disparu « *à cause des événements de la guerre* ».

Quant aux tableaux de la loge La Paix de Pointe-à-Pitre, le dernier avant la Révolution est de 1789 et le premier, après, de 1804. De nouveau les « *événements de la guerre* » !

Nous ne savons pas ce qu'est devenu le parchemin lu par Sainte-Croix de la Roncière.

Le dernier membre de la famille passé à Saint-Domingue est le plus jeune des frères de Victor, Guillaume, qui meurt à Jacmel en 1792, à 25 ans ; il aurait été assassiné par les noirs révoltés, mais cela n'apparaît pas dans son acte d'inhumation et, en 1792, la révolte noire n'avait pas commencé.

Cette famille originaire de Marseille et passée aux îles, Victor Hugues lui restera fidèle et on retrouve jusqu'en Guyane parents et alliés : Limal, son cousin germain, avec ses enfants, Toulmé, époux et veuf de sa cousine (la fille de son oncle Joseph), Auguste Damnas, son neveu, fils de sa sœur Thérèse.

Mais on y retrouve aussi des amis marseillais, avec qui il est en affaires ou qui, dit-on, lui servent de prête-nom :

- en Guadeloupe, André Pancrace Artaud, né à Marseille en 1746, à Basse-Terre dès 1776 ou avant, et qui, avec le bordelais Joseph Albert, forme la maison de commerce « *Artaud, Albert et Cie* », la principale maison de commerce à armer des corsaires à Basse-Terre; puis André Antoine Artaud, fils d'André Pancrace, et Marc Solier, né dans l'Aveyron en 1770 et qui avait débuté dans le commerce à Marseille où il restait d'ailleurs en rapport avec la maison « *Solier et Cie* », tous deux contemporains de Victor Hugues, arment les plus gros navires corsaires et font les « *plus gros coups* » de l'an V. Naturellement, Victor Hugues profite des bénéfiques (source: « *La ville aux îles...* » d'Anne Pérotin).

- en Guyane, les frères Farnous, « *compagnons de mon enfance* », qui formaient la maison de commerce « *Farnous frères et Cie* », laquelle, disait-on, faisait en sous-

main les affaires de Victor Hugues à Cayenne, sont d'une famille de La Valette près de Toulon passés à Marseille.

Encore une fois, on pourrait multiplier les exemples des liens que Victor Hugues maintenait avec sa ville de naissance.

2) l'épouse et la postérité de Victor Hugues

Bien installé à Basse-Terre, Victor Hugues s'y marie, le 26 ventôse an IV (16 mars 1796). Il a trente-trois ans. Son épouse, Angélique Jacquin, en a vingt-deux.

Une fois marié, Victor Hugues marie ses belles-sœurs célibataires avec un commandant d'artillerie natif de Dordogne, et un général de brigade venu du Gers.

Deux enfants lui naissent en Guadeloupe, Amélius Victor Guadeloupe (sic), en février 1797, et Amélia Louise Catherine, en novembre 1798. Ils sont donc encore des bébés quand Victor Hugues est destitué et embarqué, avec sa famille, pour la France, le 12 décembre 1798.

C'est à Cayenne que naissent ses autres enfants ; ils seront sept en tout, dont trois morts jeunes. Angélique, leur mère, y meurt en 1806, à trente-trois ans, de suites de couches. Victor Hugues se retrouve donc, à quarante-quatre ans, avec quatre filles à élever et marier ; elles ont sept ans et demi, six ans, cinq ans et, la petite dernière, deux mois. Et, deux ans et demi plus tard, c'est la capitulation de Cayenne et il doit partir pour la France avec ces quatre jeunes enfants.

Débarqué à Morlaix début mai 1809, il se rend à Orléans d'où on l'envoie, le 27 décembre, à la prison de l'Abbaye à Paris dans l'attente du jugement pour la reddition de Cayenne. Il y reste « *au secret le plus rigoureux* » pendant soixante jours. A l'appui d'un certificat médical (il souffre de la prostate), il écrit « *la présence de mes quatre petits enfants, que je n'ai osé faire venir à l'Abbaye dans la crainte de mettre leur sensibilité à trop rude épreuve, ne contribuera pas peu au rétablissement de ma santé.* » Et, le 18 avril 1810, il peut remercier « *pour le bonheur d'être rendu à ma famille.* » Le 11 mai, il est acquitté à l'unanimité, un an après son arrivée en France, et autorisé à rentrer sur son habitation de Guyane avec sa famille. Il va avoir 48 ans.

Nous ne savons pas quand ni où il a engagé la demoiselle Victoire Borda comme gouvernante, pour servir de mère à ces orphelines. Elle est présente aux contrats de mariage de chacune des trois aînées, toutes trois mariées en 1818, mais pas en 1825 à celui de la petite dernière. Un legs d'un des testaments de Victor Hugues, en cette même année 1825, nous apprend qu'elle est alors mariée en France à un certain Forest.

Trois des filles de Victor Hugues, les aînées, épousent donc, la même année 1818, à Cayenne un lieutenant des voltigeurs né à Bordeaux, Pierre Zamy Albert; un capitaine du génie né à Rouen, Thomas Ferdinand Ronmy; un officier du bataillon de Guyane, peut-être né en Guadeloupe, Auguste Senez. Les trois futurs gendres de Victor Hugues sont amis, témoins les uns des autres et tous « *logés au pavillon des officiers sur la place d'armes.* » La dernière fille, en 1825, épouse Vincent Marie Chaudière, lieutenant de vaisseau natif de Nantes.

Mission paternelle accomplie, l'année suivante 1826, Victor Hugues peut mourir, ayant donné à la bibliothèque, « *comme objet d'art* », son « *buste en marbre par le célèbre sculpteur Cérachi* » (qu'est-il devenu ?), organisé l'affranchissement de ses nègres Jean-Pierre et Joseph et prévu des legs pour le curé de Cayenne comme pour le consistoire protestant de l'Oratoire à Paris, mais en ajoutant : « *si par quelque raison on faisait quelques difficultés pour les cérémonies religieuses, je prie mes exécuteurs testamentaires et ma famille de ne point insister.* »

CONCLUSION

Nous empruntons à l'historien de la Guadeloupe Auguste Lacour, qui n'est pas tendre avec lui, cette opinion qui unit le personnage et la personne : « *Victor Hugues fut peut-être l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient été mis en lumière par la Révolution. (..) Au travers de ses mille défauts scintillaient des qualités essentielles. (..) Dans ce cœur dur, impitoyable, cruel, on surprenait parfois des mouvements de clémence et de générosité. Marié, il fut aussi tendre époux que bon père. »*

Et nous espérons que la ville de Marseille cessera enfin d'ignorer son enfant et, qui sait, l'honorera d'une rue ou d'une place, pas trop éloignée de cette Canebière et de ce port où il a passé son enfance.

SOURCES D'ARCHIVES

- Registres paroissiaux et d'état civil de Marseille, Saint-Domingue, Martinique, Guadeloupe et Guyane.
- Archives de la Chambre de commerce de Marseille
- Notarial de Guyane
- Colonies C,14, correspondance des gouverneurs de Guyane, (avec inventaire en deux tomes, Archives nationales 1977)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A Histoire du commerce de Marseille, tome VI, de 1660 à 1789, les Colonies, par Gaston Rambert (Plon, 1959)

B La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820, par Anne Pérotin Dumon (Karthala, 2001)

C El siglo de las Luces par Alejo Carpentier (1962); traduit par René L.F. Durand (Le siècle des Lumières) chez Gallimard, La Croix du Sud, 1962, et Folio n° 981, 1977

D La famille de Victor Hugues en Martinique, Guadeloupe, Guyane, par Bernadette et Philippe Rossignol (Généalogie et Histoire de la Caraïbe n° 117, juillet-août 1999, pp 2584-91)

E La famille de Victor Hugues il Marseille, à Saint-Domingue et en Guyane, par Bernadette et Philippe Rossignol (Généalogie et Histoire de la Caraïbe n° 134, février 2001, pp. 3096-3102). Compléments de Bruno Devictor, Viviane Mouillet,, Pierre Jourdan, Pierre Baudrier et nous-mêmes dans les numéros 135, mars, 136, avril, et 137, mai 2001.

F Être patriote sous les Tropiques, la Guadeloupe, la colonisation et la Révolution (1789-1794) par Anne Pérotin-Dumon (Bibliothèque d'histoire antillaise n° 10, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1985)

G Victor Hughes le conventionnel, par Sainte-Croix de La Roncière (Paris, 1932)

H Le proconsulat de Victor Hugues en Guyane (1800-1809), par Jean-Pierre Ho-Choung-Ten (Equinoxe, revue guyanaise d'histoire et de géographie, n° 16, pp. 1-18)

I Négociants marseillais au XVIIIe siècle, par Charles Carrière (Marseille, 1974)

J La haute bourgeoisie protestante marseillaise à la veille de la Révolution, par J.P. Ferrand, DES de la [acuité d'Aix, s.d.

K Francs-Maçons des loges françaises aux Amériques, 1770-1850, par Elisabeth Escalle et Mariel Gouyon-Guillaume (Paris 1993)

L Histoire de la Guadeloupe, par Auguste Lacour, tome II (1789-1798) (Basse-Terre 1857, réédition 1976) et son index par Philippe et Bernadette Rossignol (IDEG, 1986)

M Textes de conférences, par Bernadette et Philippe Rossignol, numéro spécial de Généalogie et Histoire de la Caraïbe, novembre 1997

N Ancêtres antillais n° 11 (juillet-août 1978) et n° 21 (septembre 1980), par Bernadette et Philippe Rossignol

Nota Bene :

Depuis cette conférence en 2001, il faut signaler, entre autres, la publication du livre de Michel Rodigneaux en 2017 : « Victor Hugues. L'ambition d'entrer dans l'histoire. 1762-1826 » (compte-rendu <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS26all.pdf>, GHC NS26, 2^e trimestre 2017 p. 149)